REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE HAUTE-LOIRE

Mairie – 10 rue de la mairie - 43370 SAINT-CHRISTOPHE-SUR-DOLAISON
Tél : 04 71 03 10 78 ; Fax : 04 71 03 17 29
E-mail : mairie@saintchristophesurdolaizon.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2023

Afférents au C.M. : 15 En exercice : 15 Qui ont délibéré : 10+3

Etaient présents : ARNETT Stéfanie, BIANCHI Catherine, BONNET Claude, BOYER Daniel, DEBARD Céline (à partir de 20h25), GALLAND Alain, LYOTARD Bernard, PERCHE Éric, ROCHE Gérard et ROUX Serge

Absents : ALLEGRE-ROUX Sandrine (procuration à ARNETT Stéfanie), CHABANON Jacky, CHAURAND Auguste (procuration à ROCHE Gérard), CEYTE Myriam et PECHAYRE René (procuration à BOYER Daniel)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de M. BOYER Daniel, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Mme ARNETT Stéfanie est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal de la dernière séance de Conseil Municipal**

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal, préalablement transmis à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023.

*****

- **Adoption de la modification simplifiée n°1 du PLU**

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Christophe-sur-Dolaison approuvé par délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2021 ;

Vu l'arrêté du Maire du 21 novembre 2022 prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Christophe-sur- Dolaison, et définissant les modalités de mise à disposition du public ;

Vu l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes du 10 février 2023 indiquant que la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Christophe-sur- Dolaison ne requiert pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Vu les avis favorables des personnes associées ;

Vu le bilan de la mise à disposition du public sans observations ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la modification simplifiée n°1 du PLU de de Saint-Christophe-sur-Dolaison telle qu'elle est annexée à la présente ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération accompagnée du dossier approuvé qui lui est annexé sera transmise au Préfet du département.

Ont pris part au vote : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

- **Participation pour l'extension du réseau d'eaux usées à Tallobre**

Monsieur le Maire présente la demande de fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay concernant l'extension de son réseau d'assainissement à Tallobre. Il rappelle que le fonds de concours a pour objet la réalisation d'un équipement et que la participation financière de la commune sera de 20 % après subvention.

Au regard du montant prévisionnel des travaux, estimés à 6 000 €, le fonds de concours s'élèverait à 1 200 € HT. Monsieur le Maire précise que le montant réel définitif du fonds de concours sera calculé, en fonction du montant des dépenses réelles y compris révision, et des subventions éventuellement perçues par la Communauté d'agglomération.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte la participation de la commune, à hauteur de 20 %, pour la réalisation des travaux d'extension de réseau d'eaux usées à Tallobre ;
- autorise Monsieur le Maire à régler la somme due à la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ;

Ont pris part au vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

- **Tarifs de location de la salle polyvalente et du mobilier**

Suite à une réunion de la commission « salle polyvalente », il est proposé de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente et du mobilier, définis par délibération n°2021-009 du 25 janvier 2021, comme suit :

Objet de la manifestation	Date de la délibération de la dernière modification	Tarif actuel résident commune	**Décisions du CM**	Tarif actuel résident hors commune	**Décisions du CM**
SALLE POLYVALENTE					
Concours de belote	08/02/2010	1,20 € / doublette	**1,50 € / doublette**	2,40 € / doublette	**2,70 € / doublette**
Concours de tarot, poker	08/02/2010	1,20 € / joueur	**1,50 € / joueur**	2,40 € / joueur	**2,70 € / joueur**
Loto	25/01/2021	100 €	**120 €**	180 €	**200 €**
Apéritif midi (11^h -14^h) ; ou apéritif soir (17^h - 20^h)	08/02/2010	100 €	**120 €**	200 €	**220 €**
Repas midi (8^h30 - 18^h) ou repas soirée (17^h - 1^h), du lundi au vendredi	25/01/2021	180 €	**200 €**	350 €	**370 €**
Forfait WE du samedi (8^h) au dimanche (18^h) ou 2 jours consécutifs	25/01/2021	220 €	**250 €**	420 €	**450 €**
½ journée supplémentaire	08/02/2010	50 €	**50 €**	50 €	**50 €**
Réveillon	25/01/2021	270 €	**300 €**	520 €	**550 €**
Réunion, congrès, séminaire	05/12/2014	Gratuit	**Gratuit**	250 €	**300 €**
Arbre de noël, galette des rois	05/12/2014	Gratuit	**Gratuit**	250 €	**300 €**
Location tables	08/02/2010	1 € / table	**1,20 € / table**	1 € / table	**1,20 € / table**
Location chaises	08/02/2010	0,60 € / chaise	**0,80 € / chaise**	0,60 € / chaise	**0,80 € / chaise**
OPTIONS					
Cuisine cantine	25/01/2021	60 €	**80 €**	90 €	**110 €**
Mise à disposition matériel multimédia (séminaire)	05/12/2014	50 €	**50 €**	100 €	**100 €**
Forfait nettoyage de la salle	05/12/2014	120 €	**140 €**	150 €	**170 €**
Caution (salle polyvalente et espace bar)	25/01/2021	1 000 €	**1 000 €**	1 000 €	**1 000 €**
AUTRES SALLES					
Salle réunion de la salle polyvalente	08/02/2010	Gratuit	**Gratuit**	50 €	**70 €**
Espace bar	25/01/2021	70 €	**90 €**	130 €	**150 €**

De plus, la commission souhaite que la caution de 1 000 € et l'attestation d'assurance soient également demandées pour les associations, même si la salle est prêtée à titre gracieux.

Les tarifs visés ci-dessus sont applicables sur les locations souscrites à compter du 1er juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de réviser les tarifs de locations des différentes salles communales et du mobilier comme définis ci-dessus.

Ont pris part au vote : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **Subvention aux associations**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des demandes d'aides financières reçues dernièrement.

Il précise que des associations, dont le siège social est hors commune, ont sollicité une subvention et rappelle que des habitants de la commune peuvent bénéficier des actions de ces associations.

Le tableau ci-dessous rappelle notamment les aides accordées en 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal répartissent l'enveloppe destinée aux subventions des associations pour l'année 2023 (8 500 €) comme suit :

➢ **Associations locales :**

Nom de l'association	Montant de l'aide attribuée en 2022	Objet de la demande 2023	Montant de l'aide sollicitée	Montant attribué pour 2023
ACCA	200 €	Régulation des nuisibles et introduction de gibier	200 €	**0 €**
ADMR Bains St Christophe	300 €	Aide à la personne, animations musicales pour les bénéficiaires, cadeau ou repas de fin d'année, distribution de sacs à pains dans les commerces et pharmacies	1 000 €	**300 €**
Amicale donneurs de sang	200 €	Promouvoir le don du sang, repas / vente de tripes, repas dansant, collecte de sang	200 €	**200 €**
Anciens combattants d'AFN	Prise en charge des frais de cérémonies par la commune	Participation au congrés départemental de la FNACA	Demande de prise en charge à hauteur de 50 % de l'achat de 9 plaques en granit (450 €)	**250 €**
Association des habitants d'Eycenac	0 €	Pas de retour du dossier de demande	0 €	**0 €**
Association des Parents d'Élèves	500 € + mise à disposition de la salle polyvalente pour toutes les manifestations	Carnaval, kermesse, loto, spectacle et cadeau de Noël, financement et transport pour activités, voyage scolaire	500 €	**500 € + mise à disposition de la salle polyvalente pour toutes les manifestations**
Association Le Châpo	0 €	Représentation dans le bourg d'une pièce de théâtre	600 €	**200 € sous condition d'une manifestation sur la commune**

Collectif communal	Aide matérielle lors de l'organisation de la marche et mise à disposition gratuite de la salle	Habituellement marche de nuit au profit du Téléthon – Bureau non constitué actuellement	Si organisation d'une manifestation alors aide matérielle et mise à disposition gratuite de la salle	**Aide matérielle lors de l'organisation de la marche et mise à disposition gratuite de la salle**
Comité des fêtes	1 000 €	Pas de retour du dossier de demande	0 €	**0 €**
Coopérative scolaire	300 €	Sortie neige	4 436 €	**4 436 €** ***(cf délibération 2022-069)***
Culture et Loisirs	Mise à disposition gratuite de la salle pour toutes les manifestations	Théâtre, découverte petit patrimoine…	Mise à disposition gratuite de la salle pour toutes les manifestations	**Mise à disposition gratuite de la salle pour toutes les manifestations**
Jardins des chats	200 €	Trappage des chats errants pour stérilisation et identification - Renouvellement de la convention avec 30 Millions d'amis (540 €) trop tardive soit un « manque de reconnaissance de son travail »	600 €	**200 €**
Les douces berges du Dolaizon	200 €	Rencontres bimensuelles, rencontre entre clubs, anniversaires des membres, animation avec Groupama, sorties cinéma, emprunt de jeux au point relais, sortie à Salers	600 €	**300 €**
Pétanque amicale	Prêt de la salle du bar en cas d'intempéries et tables	Pas de demande particulière mais des remerciements suite à la création du terrain de pétanque	0 €	**0 €**
Union Sportive Bains St Christophe	1 000 €	Pratique du football, vente de tripes, bal, concours de pétanque…	1 500 €	**1 000 €**
Vaincre Charcot	200 €	Faire découvrir la maladie de Charcot, collectes de ferrailles, concours de boules carrées, participation bénévole ay grand trail du Velay	200 €	**200 €**
	4 100 €		**Sous-total 1 :**	**7 586 €**

- **<u>Associations hors commune</u> :**

Nom de l'association	But de l'association	Montant de l'aide attribuée en 2022	Objet de la demande 2023	Montant de l'aide sollicitée	Montant attribué pour 2023
AFM (Association Française contre les Myopathies)	Financement de la recherche médicale et accompagnement des malades	Pas de subvention car marche de nuit organisée au profit du Téléthon	Aides aux malades et à leur entourage Pour 2023 : visite du zoo de Beauval	Montant non précisé	**0 €**
APF France Handicap	Aides aux personnes en situation de handicap et à leur famille	0 €	Fête ses 90 ans	Montant non précisé	**0 €**
Association française des sclérosés en plaques	Aides aux malades et à leur entourage	0 €	Aides aux malades et à leur entourage	Montant non précisé	**0 €**
Association Justice et Partage (Le Puy-en-Velay)	Aide aux victimes, médiation pénale, conciliation…	100 €	Aide aux victimes, accès au droit, médiation familiale et espace-rencontre (en 2022 : 6 résidants de la commune)	50 €	**50 €**
Attelage 43		300 €	Pas de demande déposée	0 €	**0 €**
AVMEH Solignac	Visites aux personnes en résidence au foyer « Bon accueil » de Solignac	0 €	Reprise des activités : visites hebdomadaires, organisation d'animations mensuelles	Montant non précisé	**0 €**
FM 43	Radio de la Haute-Loire pour dynamiser le territoire	0 €	Offre d'un communiqué d'une valeur de 70 € pour une subvention minimum de 99 €	Montant non précisé	**0 €**
Fondation 30 millions d'amis	Protection des animaux	500 €	Participation financière pour stérilisation et identification de 12 chats	Montant non précisé	**540 €** ***(cf délibération 2023-021)***
Velay sud 43	Accueil des enfants et ado pour pratique du football	2 600 € si accord entre communes concernées	Pas de demande déposée	0 €	**2 600 €**
	Sous-total 2 :	3 500 €		**Sous-total 2 :**	**3 190 €**
	Total :	7 600 € (sur 8 500 €)		**Total :**	**10 776 € (sur 8 500 €)**

<u>Ont pris part au vote</u> : POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

*****

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'organisation de la journée environnement (dimanche 23 avril)
- Point sur les bénévoles pour Grand Trail de Saint Jacques (samedi 3 juin)
- Date du prochain conseil municipal : vendredi 9 juin à 19^{h}
- Point sur l'organisation de la vogue (22 et 23 juillet) : implantation des manèges, du bal…
- Regroupement des prochaines commémorations avec les sections d'anciens combattants et les communes de Bains et Séneujols

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22^{h}45.

*****

Procès-verbal approuvé en séance de conseil municipal du _____

Observations ou remarques

Stéfanie ARNETT, **Daniel BOYER,**

Secrétaire de séance **Maire**